



Conseil économique et social

Distr. limitée
23 juillet 2003
Français
Original: anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2003

15-19 septembre 2003

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport final sur l'utilisation des fonds pour l'appui de l'UNICEF à la session extraordinaire consacrée aux enfants

Introduction

1. Le présent rapport a été rédigé en réponse à la décision 2001/21 (E/ICEF/2001/6) dans laquelle le Conseil d'administration priait la Directrice générale de fournir, à sa première session ordinaire de 2003 – compte tenu de la décision 56/401, en date du 12 septembre 2001, de l'Assemblée générale, de reporter la session extraordinaire jusqu'en 2002 – un rapport final sur l'utilisation des fonds pour l'appui de l'UNICEF à la session extraordinaire consacrée aux enfants. Par la suite, en adoptant le programme de travail pour l'année 2003, le Conseil d'administration a décidé d'examiner ce rapport final à la présente session (E/ICEF/2002/8/Rev.1, décision 2002/19).

2. Par sa décision 1999/12 (E/ICEF/1999/7/Rev.1), le Conseil d'administration a approuvé un budget initial de 2 millions de dollars, puis, par sa décision 2000/6 (E/ICEF/2000/8/Rev.1), un budget complémentaire de 5,4 millions de dollars.

3. L'UNICEF a présenté au Conseil d'administration deux rapports intérimaires sur l'exécution du budget approuvé. Le premier a été présenté à la session annuelle de 2001 en réponse à la décision 2000/6. Le second (E/ICEF/2001/AB/L.9) a été présenté lors de la deuxième session ordinaire, tenue en décembre 2001, en réponse à la décision 2001/21.

* E/ICEF/2003/11.



Budget, financement et utilisation des fonds

	<i>(Dollars des États-Unis)</i>
Montant total du budget approuvé	7 400 000
Montant total des contributions annoncées	7 417 439
Montant total des dépenses au 30 juin 2003	7 415 324
Solde des fonds non engagés au 30 juin 2003	2 115

4. L'UNICEF a reçu 40 contributions versées par 22 États Membres, six comités nationaux pour l'UNICEF et une fondation, certains donateurs ayant versé des contributions multiples. Sur les 22 États Membres qui ont contribué au budget, 7 disposent de programmes de coopération et 15 sont des pays donateurs. Les contributions allaient de 1 000 à 800 000 dollars.

5. Les fonds ont financé un large éventail d'activités que l'UNICEF, en tant que secrétariat technique, devait mener à New York, dans de nombreux pays en développement et dans des pays industrialisés. Parmi elles, on compte l'élaboration et la diffusion de la documentation de fond ainsi que les activités de communication, de mobilisation et de dialogue visant à mieux faire connaître les droits des enfants, la session extraordinaire et ses préparatifs, et à inciter les États Membres à oeuvrer en leur faveur.

6. Ces fonds ont permis à l'UNICEF de former des partenariats composés d'enfants et de jeunes, pour les enfants et les jeunes, qui ont débouché sur la création du Mouvement mondial pour l'enfance. Une autre initiative, la campagne « Dites oui pour les enfants », a obtenu un succès sans précédent : des dirigeants, des chefs d'État, des adultes et des enfants, depuis les grandes villes jusqu'aux villages les plus reculés, ont répondu à l'appel. De nombreux représentants, notamment des parlementaires, des personnalités religieuses, des organisations non gouvernementales et des maires, ainsi que des partenaires à l'échelon local et international, souhaitaient participer et contribuer à la session extraordinaire consacrée aux enfants.

7. Un bulletin d'information publié pour cette session extraordinaire a permis de diffuser les dernières nouvelles. D'importantes consultations techniques ont eu lieu au moment des préparatifs de sorte que les participants ont pu apporter leurs idées dans leurs différents domaines de spécialité. Des consultations se sont également tenues dans chaque région.

8. C'est la première fois qu'à une session extraordinaire des enfants participent à l'ensemble du processus en tant que délégués officiels de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Ils ont également participé au Forum des enfants, organisé avant la session extraordinaire. Le dialogue intergénérationnel établi entre les enfants délégués et les chefs d'État et autres responsables gouvernementaux a souligné combien il importe d'échanger des vues sur les questions qui intéressent les enfants.

9. Grâce aux généreuses contributions des États Membres, on a pu organiser la session extraordinaire consacrée aux enfants à l'issue de laquelle l'Assemblée générale a adopté un nouveau programme d'action, pour la période 2002-2010, intitulé « Un monde digne des enfants » (A/S-27/2).